

Préconisations d'utilisation des outils numériques au lycée Argouges

	Besoins	Messagerie académique	ENT	Pronote .net	Pronote Client	Siècle	Commentaires
Communication vers l'extérieur	Professeurs vers parents	X			X		
	Vie scolaire vers parents	X			X		Mails/sms et non messagerie de Pronote
	Administration vers parents				X		Mails/sms et non messagerie de Pronote + agenda
	Lycée vers élèves				X		Mails/sms et non messagerie de Pronote
	Parents vers différents services du lycée	X					Via adresse de service ...@argouges.fr
	« Vitrine » du lycée, via le site			X			Site du lycée : https://argouges.ent.auvergnernhonealpes.fr/
Agenda partagé			X				A configurer pour recevoir ses propres alertes
Communication interne	Entre équipe pédagogique	X		X			Utiliser mails via Pronote
	Administration vers professeurs	X			X		Utiliser mails via Pronote + agenda
	Administration vers ensemble du lycée	X	X		X		Utiliser mails via Pronote
	Membre du lycée vers ensemble du lycée	X	X		X		Utilisation de l'agenda partagé+articles
	Personnels vers administration (docs administratifs)	X	X				Les autorisations d'absence, de sortie, etc sont disponibles sur l'ENT/Le Lycée/docs admin enseignants. Dématérialiser en pdf.
Pédagogie	Communication profs vers élèves			X			
	Espace classes: dossiers partagés, blog, forum...		X				
Suivi pédagogique	Emploi du temps			X			
	Cahier de textes			X			
	Notes			X			
	Bulletins			X	X		
	Livret scolaire			X		X	A DISCUTER
	Orientation			X	X		Les parents ont accès au module orientation. Signature de la feuille Affelnet .
Vie scolaire	Saisie/gestion des absences				X		Mails/sms et non messagerie de Pronote
	Punitions/Sanctions				X		Mails/sms et non messagerie de Pronote
	Internat				X		
Stage	Édition des conventions				X		
Réservation de ressources	Salles			X	X		Quelle adjointe gère ? Ouvre-t-on plus de droits ?
	Matériel			X	X		

Précisions :

- Intérêt d'utiliser la version client de Pronote plutôt que la version net: gestion des stages, pour les cpe, pour les pp (bulletins+orientation).
- Procédure code oublié : à préciser en début d'année.